

CLIENTS MEGA ENERGIE: SURVEILLEZ VOS FACTURES !

Categories: [À la une !](#), [Energie, eau, assainissement, déchets](#)

Tags: [Actualités](#), [Conseils](#), [Scandale](#)



L'un de nos adhérents a signé en mai 2020 un contrat d'électricité offre Flexy à prix de marché avec Mega Energie. Le prix de son énergie a augmenté jusqu'à 256 % en moins d'un an !



1. Comment voir si vous êtes concernés par cette augmentation ?

Relevez tout d'abord l'index de votre compteur, que vous pourrez comparer avec l'index de votre facture. Si vous avez récemment reçu une facture de la société, examinez le prix du kWh qui a été appliqué. Si vous n'avez pas reçu de facture mais que celles-ci sont enregistrées sur un compte client en ligne, allez les consulter. Copiez-les et enregistrez-les sur votre ordinateur.

2. Ne vous fiez pas à votre échéancier

L'échéancier que vous avez reçu en début d'année ne reflète pas forcément la facture finale que vous allez recevoir. Dans le dossier en notre possession, notre adhérent a réglé 2000 euros au titre de son échéancier mais Mega Energie lui réclame 2700 euros supplémentaires ! Et sur une période de consommation de huit mois seulement !

3. Écrivez à Mega Energie

Si vous vous trouvez dans le même cas que notre adhérent, écrivez en courrier recommandé avec accusé de réception à

Mega Energie

Parc Club du Millénaire Bât 14
1025 Rue Henri Becquerel
34000 Montpellier

Gardez une copie de votre lettre.

4. Changez de fournisseur

Si vous constatez que les tarifs qui vous sont appliqués sont trop élevés, passez à la concurrence. Vérifiez que les offres proposées sont garanties sur une certaine durée. Vous pouvez retrouver le comparateur du Médiateur National de l'Énergie dans le lien ci-après :

<https://www.energie-info.fr/comparateurs-et-outils/>

5. Tenez-nous informés de votre litige

En cas de litige avec Mega Energie, vous pouvez nous écrire à antennes@adcfrance.fr ou nous envoyer un dossier par voie postale à ADC France 3-5 rue guerrier de Dumast 54000 NANCY. Nous pourrions étudier les dossiers des personnes adhérentes à l'association.

Par ailleurs, si nous arrivons à regrouper suffisamment de consommateurs, nous proposerons une action.

